



PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

BUREAU DE LA PREPARATION
ET DE LA GESTION DES CRISES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT

VIGILANCE ORANGE - RISQUE VENT VIOLENT

Le département du Var est placé en « vigilance ORANGE » pour le risque « vent violent » (fort vent d'EST).

Période à risque : mardi 05 mars 2013 de 09 heures au mercredi 06 mars 06 heures.

Forte tempête d'est, se produisant après une longue période de calme.

Le vent d'est souffle très fort sur le sud du Var .

Les rafales atteignent 80 à 100 km/h dans l'intérieur, 90 à 100 km/h sur le littoral et 110 à 130 km/h sur les caps et îles.

On a relevé : 120 à 130 km/h sur Porquerolles, Cap Cepet.

Période à risque : du mardi 5 mars à 08h au mercredi 6 mars à 6 h au moins

A noter que le département reste également en "vigilance Jaune avec situation météorologique à surveiller" pour le risque « vague - submersion » .

Les forts vents d'Est à Sud-Est qui vont souffler sur le bassin méditerranéen aujourd'hui vont générer de fortes vagues.

Le long de la côte, de forts déferlements peuvent engendrer des submersions localisées sur les parties exposées ou vulnérables du littoral.

Conséquences possibles

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Adresse postale :

PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet

B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

TOULON, le 05 mars 2013

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,
Directrice de Cabinet,

Signé : Nathalie BAKHACHE